

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

Siège social : Rue Hédi Nouria

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la **SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE** et du public que le conseil d'administration de la banque réuni le 20 Avril 2012, a décidé la convocation des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur un projet d'augmentation de capital d'un montant de **126.560.000 Dinars**, pour le porter de 124.300.000 Dinars à 250.860.000 Dinars et ce, par l'émission de 25.312.000 actions nouvelles comme suit :

- ✓ **Augmentation en numéraire d'un montant de 101.700.000 Dinars** par l'émission de 20.340.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **neuf (9) actions nouvelles souscrites pour onze (11) actions anciennes**, au prix d'émission de **8 dinars**, soit 5 dinars de nominal et 3 dinars de prime d'émission. La libération de ladite augmentation de capital se fera en deux tranches, soit :
 - La première moitié de l'augmentation à la souscription en 2012, ce qui revient à libérer 5,500 dinars par action (2,500 dinars représentant la moitié du nominal et 3,000 dinars la prime d'émission).
 - La moitié restante en 2013, ce qui revient à libérer 2,500 dinars par action représentant la moitié restante du nominal.

- ✓ **Augmentation par incorporation de réserves d'un montant de 24.860.000 Dinars** par l'émission de 4.972.000 actions nouvelles de nominal 5 dinars à **attribuer gratuitement aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel** et ce, en deux tranches comme suit :
 - Une première tranche de 2.486.000 actions, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes, à attribuer en 2012 à la date d'ouverture des souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire sus-visée.
 - Une deuxième tranche de 2.486.000 actions, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes, à attribuer en 2013 à la date de la libération de la deuxième moitié de l'augmentation de capital en numéraire sus-visée.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.